

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

Séance du 16 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 16 juillet,

À 21H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	16	18

Date de la convocation

11 juillet 2024

Présents :

Adjoins au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GUEYDON, Mme Marie-Jo SOTTO, M. Régis AUDIBERT, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : Mme Claudie BLANC à M. Jean-Yves RIOU, Mme Marjorie BERARD à Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Excusées : Mme Claudie BLANC, Mme Marjorie BERARD.

Secrétaires de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN, M. Régis VALENTIN.

Délibération n°32/2024

Objet : Choix du candidat retenu – Marché de travaux réfection de chemins

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réfection des chemins, un appel d'offres a été publié le 24.05.2024, en procédure adaptée afin de recueillir des devis.

La réfection porte sur les chemins suivants :

- Chemin des Patins (5 850 m²) ;
- Chemin St Martin (entre la route de Villelaure (2420 m²) ;
- Chemins Blanqui et Gastoule (2 975 m²) ;
- Chemins Palanuque et l'Agrié (2 600 m²) ;
- Chemin de l'Ermitage (3 400 m²) ;
- Chemin de Sannes (3 960 m²).

A l'issue, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09.07.2024 à 9 heures en Mairie afin de comparer les devis et de procéder à la sélection du candidat. Au-delà de l'aspect coût, il a été tenu compte de la lisibilité des devis, reprenant le détail des prestations proposées.

Ainsi, les membres de la Commission d'Appel d'offres ont effectué le classement ci-dessous.

Candidats	Prix proposé HT	Classement
Eiffage Route Méditerranée – Cavaillon	165 748 €	3
COLAS France - Manosque	112 751.75 €	1
Eurovia PACA – Aix-en-Provence	99 933.45 €	2

Il est donc proposé de retenir l'entreprise COLAS France - Manosque pour effectuer les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, la sélection de l'entreprise COLAS France Manosque, dans le cadre du marché de travaux portant sur la réfection des chemins suivants :

- Chemin des Patins (5 850 m²) ;
- Chemin St Martin (entre la route de Villelaure (2420 m²) ;
- Chemins Blanqui et Gastoule (2 975 m²) ;
- Chemins Palanuque et l'Agrié (2 600 m²) ;
- Chemin de l'Ermitage (3 400 m²) ;
- Chemin de Sannes (3 960 m²).

Pour un montant total de 112 751.75 € HT.

Autorise, Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document venant en application de la présente délibération.

Dit, que les crédits sont inscrits au budget principal 2024, opération 34 – Chemins ruraux.

Dit, que les crédits sont inscrits au budget principal 2024, opération 10008 – Autres immobilisations.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le

ID : 084-218400422-20240716-DE_32_2024-DE

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

A Cucuron, le 18.07.2024

Le Maire

Philippe EGG



M. Régis VALENTIN

Conseiller Municipal

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Régis Valentin".

Les secrétaires de séance

Mme Anne-Marie DAUPHIN

2^{ème} Adjointe

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne-Marie Dauphin".